

**ARRETE DE POLICE N° 2025-08-21-036
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Commune d'ARDOIX

2 Place Mayol

LE MAIRE

- VU** le code de la route,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU** la demande de Monsieur Jean-Luc VILAIN en date du 19 août 2025 dans le cadre d'une rénovation de toiture au n° 2 Place Mayol,

CONSIDERANT que pour permettre la rénovation de toiture de l'habitation située au 2 place Mayol, il convient d'installer un échafaudage et assurer la sécurité des personnes chargées de la réalisation des travaux ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

A R R E T E

ARTICLE 1

La circulation sera interdite entre la place Mayol et la place Villedieu dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du mercredi 27 août au lundi 29 septembre.

ARTICLE 2

La circulation de tous les véhicules sera interdite sur cette portion de voie communale.

.../...

ARTICLE 3

La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

ARTICLE 4

L'entreprise chargée des travaux devra autant que possible permettre en tout temps le passage des véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmeries à Satillieu,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers d'Ardoix,
- M. Jean-Luc VILAIN à Ardoix

Fait à ARDOIX, le 21 août 2025

Le Maire,



Sylvie BONNET